



Schweizerische Eidgenossenschaft  
Confédération suisse  
Confederazione Svizzera  
Confederaziun svizra

**ATELIER DE CONCERTATION NATIONALE SUR LE FINANCEMENT DE  
LA SECURITE ALIMENTAIRE ET NUTRITIONNELLE (FISAN)  
NIAMEY DU 24 AU 26 FEVRIER 2015**

*« Le FISAN, une façon autre de financer la sécurité alimentaire  
et nutritionnelle au Niger »*

**COMMUNIQUE FINAL**

Du 24 au 26 Février 2015 s'est tenu dans la salle de réunion de l'hôtel Sahel de Niamey l'atelier de concertation nationale sur le processus de mise en place du Fonds d'Investissement pour la Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle (FISAN). Cet atelier a été organisé par le Haut-Commissariat à l'Initiative 3N, en collaboration avec les Ministères de mise en œuvre de l'Initiative, le RECA, la BAGRI, l'ANFICT et l'AMN.

La rencontre a regroupé une centaine de personnes représentant l'administration, les collectivités territoriales, le secteur de la finance, les organisations des producteurs, des ONG et des partenaires techniques et financiers.

La cérémonie officielle d'ouverture de l'atelier a été présidée par le Secrétaire Général du HC3N, assurant l'Intérim du Haut-Commissaire empêché, en présence de la SGA du Gouvernement de Niamey, du 2<sup>ème</sup> Vice-Président du Conseil de Ville de Niamey, du représentant de la FAO, et du Chef du Bureau de Coopération Suisse au Niger.

Trois (3) interventions ont marqué la cérémonie d'ouverture :

- Le mot de bienvenue de Mr Abdoul-Aziz Mountaga, 2<sup>ème</sup> Vice-Président du Conseil de Ville de Niamey, qui s'est réjoui du choix porté sur son entité pour abriter l'atelier qui se justifie à plus d'un titre. Il a par la suite notifié que les résultats des travaux permettront aux producteurs de réaliser leur rêve grâce à la création d'un mécanisme fiable et pérenne de financement de l'Agriculture.
- L'allocution de Mr. Philippe Fayet, Directeur du Bureau de Coopération Suisse au Niger. Il a mis l'accent sur la nécessité d'asseoir un mécanisme fiable et concerté, qui correspond à une demande forte des partenaires techniques et financiers à l'égard du HC3N. La Coopération Suisse s'est engagée à accompagner le Niger pour la concrétisation des trois (3) facilités identifiées. Mr. Philippe Fayet se réjouit du fait que depuis l'étude, les réflexions autour de la concrétisation des trois facilités ont été approfondies, et le présent atelier soit l'occasion pour donner à ces réflexions un cadre formel de validation.
- Le discours d'ouverture de Mr. Ounténi Issaka Amadou, Secrétaire Général du HC3N. Il a annoncé que la tenue de cet atelier s'inscrit dans la volonté du Gouvernement du Niger en général et du Haut-Commissariat à l'Initiative 3N en particulier de conduire un certain nombre des réformes visant à améliorer les performances des systèmes de production agro-sylvo-pastoraux et halieutiques, des entreprises agricoles et rurales et des ménages vulnérables et de réduire leur vulnérabilité vis-à-vis des crises alimentaires et nutritionnelles.

Le SG/HC3N a invité les participants à suivre avec attention les communications qui leur seront faites afin de leur permettre d'approfondir les réflexions sur les contours et les rôles et responsabilités des différents acteurs de chacune des trois facilités et de définir la suite du processus de concrétisation du FISAN.

Les travaux de la 1<sup>ère</sup> journée se sont déroulés en plénière, marqués par une série de communications notamment :

- **Communication relative au partage des conclusions de l'Etude sur les fonds existants en appui à la sécurité alimentaire et nutritionnelle.** L'exposé a permis de faire une mise en contexte du processus FISAN sanctionné par une étude réalisée en mars 2014 et ayant abouti à la pertinence de la mise en place d'un Fonds d'Investissement pour la Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle (FISAN) accessible aux producteurs, entreprises, collectivités et communautés rurales. L'étude a proposé une configuration du FISAN en trois facilités : i) mise en place d'un volet crédit à construire autour de la BAGRI, ii) appui à l'ANFICT dans son rôle d'instrument de l'Etat pour le financement d'investissements structurants et iii) mise en place d'un guichet de subventions ciblées des populations vulnérables, de la recherche d'accompagnement, de l'appui conseil, des études et analyses prospectives. Le FISAN ne sera donc pas un Fonds physique centralisé, mais plutôt la somme des ressources financières mobilisées au titre de ces trois facilités.

L'exposé s'est terminé en insistant sur la volonté du HC3N de poursuivre le processus selon une approche participative et inclusive, dans le cadre d'une concertation multi acteurs autour de chaque facilité ; ce qui justifie par ailleurs l'organisation du présent atelier.

- **Communication de la BAGRI sur Crédit Agricole en relation avec la facilité 1 du FISAN.** De l'exposé, il est ressorti un aperçu sur la couverture du système bancaire (banques et les SFD) au Niger qui est l'une des plus faibles en zone UEMOA. L'exposé a également mis en exergue la problématique de l'offre en produits financiers qui se caractérise par un coût élevé du refinancement des banques et des SFD et l'absence d'outils pour rendre les taux d'intérêts abordables pour les bénéficiaires des crédits. Il convient notamment de mentionner la non mise en place jusque-là, par l'Etat du Niger, des trois fonds (calamité, risque et bonification) en appui au crédit agricole, pourtant exigé dans l'agrément de la BAGRI par la BECEAO. Des pistes des solutions, l'on retiendra la nécessité de solutionner la question des garanties en amont du crédit agricole et des partenariats qui pourraient être développés d'une part entre banques et SFD, d'autre part entre Banques et projets.
- **Communication sur le financement des Investissements Agricoles structurants via l'ANFICT en relation avec la facilité 2 du FISAN.** A l'issue de l'exposé, les participants ont pris connaissance du contexte des Collectivités Territoriales, notamment en ce qui concerne leurs compétences, leurs ressources et leurs difficultés d'accéder au financement. Il a plus particulièrement insisté sur les domaines d'investissements concernés par le FISAN en lien avec les sous-secteurs transférés. Au cours de cet exposé, une présentation de l'ANFICT a été faite à travers ses missions, ses domaines de financement, son mode opératoire ainsi que l'état d'avancement du déploiement de ses ressources humaines, et de ses perspectives d'opérationnalisation. Il convient de retenir plus particulièrement que les investissements structurants Agricoles se situent dans le domaine des « Dotations des ressources affectées » L'exposé a enfin permis de faire connaître aux participants le rôle des acteurs selon l'ANFICT et un certain nombre d'hypothèses sur la place et des rôles de l'ANFICT dans la mise en oeuvre du FISAN.
- **Communication sur les subventions ciblées, éléments de cadrage de la facilité 3 et exemple du Fonds Interprofessionnel de Recherche et de Conseils Agricoles (FIRCA) de Côte d'Ivoire :** Cet exposé a été présenté en deux parties. La première partie qui est relative au cadrage de la facilité, la deuxième a porté sur l'exemple du FIRCA. L'exposé a permis de circonscrire les cinq (5) grands domaines de subvention, notamment i) les mesures fiscales et douanières, ii) la facilitation de l'accès aux intrants et aux produits et les mécanismes de fixation des prix, iii) les dispositifs d'urgence et les filets sociaux, iv) les mesures incitatives et v) les mesures d'accompagnement. Ce dernier domaine a plus particulièrement été développé en ce sens qu'il couvre l'ensemble des fonctions « soft » du développement, à savoir l'appui-conseil, la recherche, la formation, etc.. L'exemple du FIRCA s'applique plus particulièrement au domaine 5 qui est celui des mesures d'accompagnement des OPA. La particularité du FIRCA est qu'il est géré par les Organisations paysannes elles-mêmes et il est prioritairement alimenté par les cotisations des différentes filières contributives.

Après chaque exposé, une plage est dégagée pour les débats afin de permettre aux participants d'une part, de faire des observations et contributions et, d'autre part, de poser des questions pour lesquelles les experts ont apporté les réponses appropriées.

De l'ensemble des débats, il est à retenir ce qui suit :

- **de l'exposé 1 :** les débats ont été axés particulièrement sur le mécanisme proposé par l'étude FISAN, notamment le dispositif avec les interrelations qui existent entre les différents acteurs ;
- **de l'exposé 2 :** les débats ont porté sur la non mise à disposition par l'Etat des 3 fonds (calamité, bonification et garantie) qui n'ont pas permis à la BAGRI de jouer le rôle attendu

d'elle par les producteurs. Il a été également question du taux d'intérêt jugé élevé pour des producteurs qui pratiquent de l'agriculture de subsistance ;

- **de l'exposé 3** : les discussions ont surtout porté sur la complémentarité qui pourrait exister entre, l'ANFICT et le FISAN ;
- **de l'exposé 4** : Les points ayant attiré plus l'attention des participants sont : la volonté politique, la culture de cotisation des filières du FIRCA, l'organisation de l'organe délibérant. Il y a lieu d'adapter intelligemment le modèle du FIRCA au contexte nigérien où les filières restent peu porteuses, insuffisamment structurées, et sont surtout de subsistance.

La 2ème journée des travaux a été consacrée aux travaux des trois (3) commissions : i) commission 1 : Facilité 1 qui est le crédit Agricole ; ii) la commission 2 : Facilité 2 qui est la canalisation du financement des investissements structurants collectifs et communautaires prévus dans le cadre du plan d'investissement de l'I3N via les mécanismes de l'ANFICT ; et iii) la Commission 3 : Facilité 3 qui est relative aux subventions ciblées.

Chacune des groupes de travail a donné un contenu et a fait des propositions concrètes sur les aspects suivants :

- Champ d'application la facilité ;
- Rôle des différents acteurs et parties prenantes ;
- Mode opératoire de la facilité ;
- Conditions préalables et mesures d'accompagnement.

Enfin chaque groupe de travail a élaboré une feuille de route pour la concrétisation de la facilité au cours de 2015. Les principaux points abordés par les feuilles de route, pour chaque facilité :

- La constitution d'un cadre de concertation multi-acteurs ;
- La conduite de réflexions et des études complémentaires pour approfondir le contenu et le mode opératoire ;
- La finalisation des stratégies de la facilité
- L'organisation d'un atelier de validation de la stratégie

A l'issue de résultats auxquels ils sont parvenus, les participants fondent l'espoir quant à l'aboutissement du FISAN qui constitue une autre façon de financer la sécurité alimentaire et nutritionnelle au Niger pour l'atteinte des résultats poursuivis par l'Initiative 3N.

Par la suite, les participants à l'atelier ont formulé deux recommandations fortes à savoir :

A l'endroit de l'Etat :

1. Accélérer la mise en place des trois fonds de calamité, garantie, bonification au crédit au profit des institutions financières
2. Mettre en place très rapidement les mécanismes de concertation multi-acteurs au niveau des trois facilités pour une concrétisation rapide du FISAN.

Enfin, les participants ont à travers une motion de remerciement, adressé leurs sincères remerciements au Bureau de la coopération suisse pour avoir accepté de financer l'étude de base et le présent atelier. Ils l'ont encouragé à poursuivre son accompagnement jusqu'à la concrétisation du FISAN.

Fait à Niamey, le 26 Février 2015

**L'Atelier**